

Avranches : la mairie crée des postes d'accompagnants d'élèves en situation de handicap

La mairie d'Avranches (Manche) a décidé de créer des postes d'accompagnants des élèves en situation de handicap pendant la pause déjeuner.



Les Aesh permettent aux enfants en situation de handicap de s'intégrer dans la classe avec leurs petits camarades.

La mairie d'Avranches a choisi de voter pour le recrutement futur de six accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH) sur la pause du midi lors du conseil municipal mardi 28 mai 2024.

Une loi du 27 mai 2024 acte le transfert à l'État, dès la prochaine rentrée scolaire, de la charge de la rémunération des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH) intervenant pen-

dant la pause déjeuner. Habituellement, ce sont les collectivités territoriales qui rémunèrent les AESH. Un pas de plus pour une école inclusive.

[Handicap : les AESH du Pays de Fougères en grève](#)

Parent d'un enfant en situation de handicap, l'élu de l'opposition [Jean-Paul Ranchin](#) a été particulièrement touché. "Je remercie la commune de prendre en considération ces enfants. Ce n'est pas le cas de l'Éducation nationale. Chaque année, des enfants en situation de handicap ne peuvent pas être scolarisés faute d'accompagnement". Il souligne la rémunération faible des AESH. "Ils gagnent 800 euros par mois en moyenne. Ils font un travail extraordinaire et ils les intègrent dans cette société qui malheureusement rejette le handicap".

Le conseil municipal a approuvé cette décision à l'unanimité. En attendant le décret d'application, la loi devrait être appliquée à la rentrée de septembre.